
Renvoi au comité des domaines de l'annonce de la vente d'un bien d'émigré dans le district de Dijon faite par Guyton-Morveau, lors de la séance du 29 frimaire an II (19 décembre 1793)

Louis Bernard Guyton de Morveau

Citer ce document / Cite this document :

Guyton de Morveau Louis Bernard. Renvoi au comité des domaines de l'annonce de la vente d'un bien d'émigré dans le district de Dijon faite par Guyton-Morveau, lors de la séance du 29 frimaire an II (19 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 682;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38992_t1_0682_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

ainsi que tous les autres citoyens, préviennent la Convention nationale qu'ils viennent d'envoyer au district de Vitry-sur-Marne toute l'argenterie provenant de leur ci-devant église, consistant en 24 marcs et en 228 livres de cuivre; ils vous préviennent aussi qu'ils viennent de fermer leur église, et qu'ayant lu dans une feuille publique que la volonté du peuple, par l'organe de ses représentants, consacre aux besoins des citoyens les plus pauvres de chaque commune les étoffes des ci-devant églises, en conséquence il a été décidé à l'unanimité des suffrages, que pour distribuer justement et avec équité à chacun des pauvres, selon leurs besoins, lesdites étoffes seraient vendues dans le plus bref délai, pour que les sommes en provenant fussent réparties à chacun d'eux pour pourvoir tant à leur subsistance qu'à leurs vêtements.

« Nous vous prévenons aussi que les jeunes citoyens et citoyennes sont occupés à faire de la charpie, pour panser les plaies de nos défenseurs qui ont été blessés en combattant les ennemis de la République.

« Nous vous prions, citoyen président, de vouloir bien être notre organe auprès de la Convention en l'invitant à rester à son poste jusqu'à la paix.

« Nous vous annonçons avec satisfaction que tous les habitants de cette grande commune, composée au moins de 1.500 individus, sont à la hauteur des circonstances, et que leur seul culte est celui de la raison. Notre ci-devant curé vient de se marier, son exemple a été imité par le citoyen Loreet, ci-devant religieux bernardin, maire de cette commune, et président de la Société populaire établi en cette commune et a abdiqué la prêtrise et remis ses lettres à l'administration du district de Vitry.

« Fait et arrêté par nous membres de la municipalité et du conseil général de la commune, ainsi que par un grand nombre de citoyens. »

(*Suivent 41 signatures.*)

Un membre [GUYTON-MORVEAU (1)], annonce qu'un bien d'émigré, estimé 19,583 livres, a été vendu dans le district de Dijon, en petits lots, 50,176 livres.

Mention honorable, insertion « au Bulletin » (2).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (3).

Guyton-Morveau présente une adresse du district de Dijon, qui annonce qu'un bien national, estimé 19,000 livres, a été vendu par petits lots, mais la division en petits lots ne peut s'opérer que très lentement, d'après les lois actuelles; les administrateurs demandent les moyens plus rapides, et présentent des vues dans leur pétition.

La Convention la renvoie au comité des domaines.

Les membres de la Société républicaine de la commune de Thiers envoient à la Convention

l'extrait mortuaire de la superstition et du fanatisme. « Nos prêtres, disent-ils, d'eux-mêmes et sans efforts (du moins en apparence) ont renoncé à leur infâme métier de charlatan. Nous avons mis à bas leurs hochets mensongers, et leurs églises seront désormais le temple de la vérité et de la raison. Le tout s'est opéré par le développement et les progrès de la philosophie. »

Insertion au « Bulletin (1).

Suit la lettre d'envoi (2).

« Thiers, le 11 frimaire an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Depuis des siècles, des prêtres, des imposteurs abusaient de la crédulité du peuple sous le voile de la religion. Le temps de l'aveuglement est passé : nous reconnaissons aujourd'hui qu'ils n'étaient que des tartufes ceux que nous regardions comme les successeurs des apôtres, que nous révérons comme les inspirés de Dieu, qui savaient tout, qui pouvaient tout, c'est-à-dire nous damner ou nous sauver. Nous avons mis à sac leurs cloches, leurs saints, leurs reliques; nous nous sommes installés dans leur église qui, désormais, sera le temple de la vérité et de la raison, après avoir été si longtemps celui de l'hypocrisie et du mensonge. Nos prêtres, d'eux mêmes et sans effort, ont renoncé à leur infâme métier de charlatan, le tout s'est opéré sans convulsion par le développement de la raison et les progrès de la philosophie, comme vous pouvez le voir par l'acte mortuaire de la superstition et du fanatisme que nous vous faisons passer.

« Salut et fraternité.

Les membres de la société républicaine de Thiers.

« BRUGIÈRE, président; GIRAULT, secrétaire; GAUTIER. »

Procès-verbal (3).

Extrait des registres de la Société républicaine épurée de la ville de Thiers.

Aujourd'hui trente brumaire, an deux de la République française, une et indivisible, deux heures après midi. Toutes les autorités constituées se sont fraternellement réunies dans les salles des séances de la Société populaire épurée de la ville de Thiers, sur l'invitation à elle faite d'assister à la translation de cette Société dans la ci-devant église de Saint-Genest, aujourd'hui maison du peuple.

Les corps constitués et la Société populaire s'étant amicalement et indistinctement mêlés ont dirigé leur marche vers la maison du peuple, précédés de tambours et d'une musique guerrière et accompagnés d'un détachement de gardes nationales.

(1) D'après le *Moniteur universel* et le *Journal de Perlet*.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 314.

(3) *Moniteur universel* [n° 91 du 1^{er} nivôse an II (samedi 21 décembre 1793), p. 367, col. 3].

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 314.

(2) *Archives nationales*, carton C 236, dossier 842.

(3) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 842.